

Médiation scolaire et difficultés relationnelles

Classes 1H à 8H de la Ville de Sion

La médiation scolaire offre un soutien aux élèves, aux enseignants et aux parents. Face aux difficultés relationnelles rencontrées, elle permet de créer du lien, de faciliter les échanges et aide à trouver des pistes d'action ainsi que des solutions pacifiques.

Les interventions permettent également de proposer une écoute bienveillante, offrant aux différentes personnes la possibilité d'exprimer leurs ressentis et leurs émotions lorsqu'elles rencontrent des situations difficiles. Par le biais d'interventions individuelles ou collectives, la médiation scolaire mène également des actions de prévention sur les thèmes de la communication, des conflits, du bien-vivre ensemble, du respect, de la tolérance et du harcèlement.

Pour les élèves

Le médiateur est un professionnel à qui l'élève peut parler lorsqu'il rencontre une difficulté avec d'autres élèves ou un adulte de l'école, et lorsqu'une situation lui fait du mal ou l'inquiète.

Cela peut être :

- une dispute ou un conflit ;
- de la violence verbale et/ou physique ;
- des difficultés à se faire des amis ;
- des moqueries, des critiques ou du chantage ;
- un sentiment d'être exclu ou mis à l'écart ;
- de l'intimidation ou du harcèlement.

Le médiateur offre un espace d'écoute et de réflexion, adapté à l'âge de l'enfant. L'objectif est d'aider l'élève à comprendre ce qu'il ressent, à identifier ses besoins et, lorsque cela est possible, à trouver des moyens d'améliorer la situation.

Pour les enseignants

Les enseignants observent parfois des changements dans les relations entre élèves : isolement, tensions, conflits, changements de comportement ou difficultés dans le groupe. Le médiateur peut être une personne ressource pour les enseignants lorsqu'une situation relationnelle devient préoccupante ou difficile à gérer.

Il peut notamment :

- échanger avec l'enseignant sur la situation ;
- aider à analyser les interactions entre les élèves ;
- rencontrer les élèves concernés ;
- proposer des pistes d'intervention ;
- participer au suivi de la situation.

Le travail du médiateur vient en complément de celui de l'enseignant et ne remplace pas les responsabilités pédagogiques ou éducatives de l'école.

Pour les parents

Les parents jouent un rôle essentiel lorsqu'un enfant rencontre des difficultés relationnelles. Si votre enfant vous parle d'une situation qui le préoccupe, il est important de l'écouter, de prendre ce qu'il raconte au sérieux et de lui montrer qu'il n'est pas seul.

Le médiateur scolaire peut être sollicité par les parents lorsqu'une situation relationnelle nécessite un regard extérieur ou un accompagnement, et que les contacts préalables avec les enseignants n'ont pas permis d'améliorer la situation.

En cas de tensions entre parents et enseignants, le médiateur peut également intervenir pour faciliter la discussion, cela de manière neutre, impartiale et bienveillante.

Et lorsqu'il est question de harcèlement ?

Il est important de distinguer les difficultés relationnelles du harcèlement. Un conflit peut opposer deux élèves qui se trouvent en désaccord et qui peuvent avoir des possibilités relativement similaires de se défendre ou de s'exprimer. La violence, elle, est certes grave mais peut être un événement isolé.

Dans une situation de harcèlement, on observe généralement des comportements répétés et une dynamique qui s'installe, avec un élève qui se retrouve en difficulté face à un ou plusieurs autres élèves. L'enfant peut se sentir isolé, impuissant ou incapable de faire cesser la violence. Les situations de harcèlement nécessitent donc une attention particulière et une intervention des adultes. Le rôle du médiateur est alors de contribuer à comprendre la dynamique relationnelle, d'agir pour que la situation puisse évoluer positivement et de protéger l'élève victime.

Dans certaines situations de harcèlement ou d'intimidation, l'école peut utiliser la MPP – Méthode de la Préoccupation Partagée. Les enseignants, médiateurs et médiatrices sont spécialement formés pour intervenir via cette méthode.

Celle-ci vise à mobiliser les élèves autour d'une préoccupation commune : Comment faire pour que l'élève qui rencontre des difficultés puisse aller mieux ? La démarche consiste à rencontrer individuellement les élèves concernés afin de les amener à prendre conscience de la situation vécue par l'élève en difficulté et à rechercher avec eux des actions concrètes permettant d'améliorer la situation. L'approche est non jugeante et non blâmante, elle cherche à faire évoluer la dynamique du groupe et à développer la responsabilité et l'empathie des élèves. Selon la situation, plusieurs rencontres peuvent être nécessaires afin de vérifier que la situation évolue réellement.

Personne de contact

M. Julien Félix
Direction des écoles
Responsable de la médiation scolaire
j.felix@sion.ch
027 324 13 17
079 139 56 08